



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°832026

Le Maire de LISLE-SUR-TARN,

VU les articles du code des Collectivités Territoriales,

VU la demande de Mrs SERRES et TOURNES en date du 17 mai 2026 en vue d'être autorisés à stationner les véhicules des mariés place Paul Saissac,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement,

ARRETE

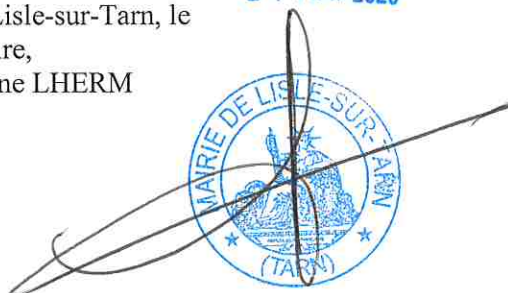
Article 1 : Quatre places de stationnement seront réservées face au 9 place Paul Saissac le samedi 13 juin 2026 de 12 heures à 17 heures.

Article 2 : Les lieux propres seront rendus propres. La mise en place et le retrait de barrières est à la charge des présents demandeurs.

Article 3 : La Gendarmerie de Lisle-sur-Tarn et la Police Municipale seront chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le
Le Maire,
Maryline LHERM

21 MAI 2026



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le....2.1.MAI.2026...et/ou notifié à l'intéressé(e) le .2.1.MAI.2026.. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.